

Déclaration liminaire - CSAM JS du 26 janvier 2024

Indigestions



« L'indigestion a été inventée par le bon Dieu pour faire la morale aux estomacs ». Victor Hugo

En ce début d'année 2024, nous avons des nausées. En tant que deuxième cerveau notre intestin est formel : les chocolats du Père Noël n'y sont pour rien. Alors à qui faire la morale, quand les nausées viennent des petits mépris du quotidien, des injustices douillettes nichées dans les procédures désincarnées, des excès de pouvoirs anodins qui sont autant de symptômes d'un dialogue social défaillant, d'une déshumanisation des prises de décisions ?

Avant d'aborder le contexte social et ministériel nous voulons évoquer d'abord trois exemples concrets et quelques autres issus d'engrenages permis par la modernisation et les ruissellements hiérarchiques d'une nouvelle fonction publique décomplexée.

Première chronique

Notre CSA ministériel a compétence sur les établissements ? Alors allons-y ! À l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques un Ingénieur des Hôpitaux de Paris est recruté en 2019 pour devenir responsable technique. Il demande son détachement dans le corps des ingénieurs de recherche. La direction de l'époque lui fait savoir que c'est un contrat qu'on va lui faire signer et que c'est la même chose. Finalement il obtient son détachement en tant qu'IGR. Un nouveau directeur lui fait remarquer qu'il coûte cher comme IGR ! Les choses se tendent. Il se syndique à la CGT. Il en devient l'un des responsables nationaux dans notre ministère. Il demande son intégration en tant qu'IGR. On ne lui répond pas, du moins pas officiellement, car il est prolongé dans son détachement au-delà de cinq années.

L'intégration lui est due. Mais notre collègue, logé avec sa compagne et leurs deux enfants pour nécessité de service est prévenu : il sera viré le 7 juillet 2024. Il renouvelle sa demande d'intégration ces derniers jours.



Le 23 janvier il est convoqué par la Directrice adjointe de l'établissement qui, sur ordre du directeur, lui signifie une nouvelle organisation du travail préparatoire à son éviction : procédure de remise des clés du logement de fonction et obligation de solder ses congés avant son départ. Si on n'est pas là face à une gestion harcelante c'est qu'on ne veut pas la voir. Notre collègue est effondré, son épouse elle-même salariée à l'ENVSJ est déstabilisée et les enfants sont affectés. À part ça tout va bien et la direction des sports manifestement couvre tout.

Deuxième chronique

Dans les Deux-Sèvres. Là ce n'est pas un personnage d'Agnès Varda dans les Glaneurs ou Sans toit, ni loi. C'est une professeure de sport au 10e échelon, ex-athlète de haut niveau, victime d'une maladie l'affectant par phases. Elle vit seule avec son fils lui-même reconnu avec handicap. On est très loin des salaires à 500 000 euros par an. En 2021 la médecine du travail la déclare apte à pouvoir exercer les fonctions de professeur sport avec sa maladie, puis dans la foulée, et sans contrevisite, la déclare inapte définitivement, par simple avenant. Elle tente de rebondir mais sombre dans la maladie. C'est le rectorat de Bordeaux qui prend la main puisque la DGRH déconcentre la gestion, même si les corps spécifiques jeunesse et sports sont à gestion nationale. Au bout du bout, en longue maladie elle tombe à demi-traitement, ne peut plus se chauffer, perd mécaniquement des indemnités pour enfant handicapé liées à une activité salariée. En 2023, après une déchéance matérielle invraisemblable qui ne semble plus émouvoir grand monde, le rectorat de Bordeaux lui propose un poste de catégorie C à Poitiers, soit 150 km aller-retour de son domicile. Sa voiture n'y résiste pas. Elle dort dedans pour éviter des frais, tente aussi un logement à Poitiers, mais ne peut y accueillir son fils, ni finalement en assumer les frais. Elle retombe dans la dépression et sa psy l'arrête pour prévenir un drame. Aujourd'hui, depuis le 22 janvier, elle est incapable de continuer ce reclassement mal préparé, quoiqu'en disent la DGRH et le DRAJES. Elle risque une nouvelle disponibilité d'office. Personne ne peut la renseigner et surtout l'accompagner de manière assidue. Elle va repartir en demi-traitement. Son fils devenu majeur est totalement déstabilisé. Il vient, il y a quelques jours, d'être victime d'un accident de voiture. Elle n'est pas belle la vie avec moins de 1 200 euros par mois au bout de 25 ans de jeunesse et sports en cadre A et une retraite qui sera au mieux de 1 000 euros ?



Troisième chronique

En Hauts de France. Là c'est encore une responsable nationale de la CGT Jeunesse et Sports secrétaire administrative de catégorie B. Avec un élément de décharge syndicale. Elle demande à pouvoir bénéficier d'une part de télétravail et d'horaires adaptés à ses 30% de décharge. Refus de gestionnaire zélée qui lui rappelle que son poste a été modifié. Sans la moindre gêne elle lui en rappelle le nouveau profil : factotum en responsabilité du courrier et de l'entretien du véhicule de fonction de la dite gestionnaire. Au passage elle lui assène que c'est elle qui commande. Quand une SAENES, touchée par la baguette d'une fée de l'encadrement, devient un agent d'entretien n'ayant plus droit au télétravail on est frappé par la grâce.

Nous avons d'autres exemples nauséux dans notre catalogue. Nous n'en n'avons jamais tant eu. L'absence de considération pour les syndicats se confirme depuis ces dernières années. Aujourd'hui plus d'un millier de responsables élus de la CGT sont victimes directes de leur engagement, même à Jeunesse et Sports.

Nous renouvelons notre demande d'avoir des instances de dialogue social local spécifiques à Jeunesse et Sports. Enfin, et nos exemples en témoignent, le rétablissement des compétences des CAP permettrait de construire des solutions respectueuses du droit et des personnes. Nous sommes en train d'étudier avec attention la situation des corps spécifiques Jeunesse et Sports et sommes là aussi écoeurés des mutations qui s'opèrent, de l'opacité réelle qui s'installe derrière des lignes directrices de gestion d'apparat. C'est toute notre démocratie, et pas seulement les droits du travail, qui recule.

Encore deux sujets

Le RIFSEEP. Ce que nous craignons au printemps 2023 est en train de se réaliser. Au nom de la sacrosainte déconcentration et du renforcement des pouvoirs de hoberaux en services et établissements les DRAJES/Rectorats ou chefs d'établissements se sont emparés des marges laissées pour la mise en œuvre du RIFSEEP. Illustrations :

En Bretagne un CTPS du BOP 219 en groupe 1 vaut 12 200 euros. En groupe 2 il ne vaut que 9 500 euros. Où donc est passée la recommandation de n'avoir que 400 euros d'écart entre classe 1 et classe 2 ?



Toujours en Bretagne un professeur de sport du BOP 219 vaudra 10 500 euros en groupe 1 et 8 200 en groupe 2. Mais un même professeur de sport du BOP 214 ne vaudra que 9 500 euros en groupe 1 et 8 000 en groupe 2. Cherchez l'erreur, trouvez le mérite !

En Bretagne encore, le loser est ... le CEPJ. En BOP 214 il ne vaut que 8 150 euros en groupe 1 et 7 750 en groupe 2. On remarquera que le CEPJ est digne de voir l'écart de 400 euros respecté entre les deux groupes. Les règles peuvent s'appliquer à la piétaille.

Nous ne commenterons pas les conditions inouïes de versement du RIFSEEP, les dialogues locaux bâclés et purement formels devant les CSA d'établissements ou en rectorats. Nous entrevoyons la nature et le nombre des épisodes suivants.

Nous nous limiterons à affirmer que ce que nous pressentions arrive : les indemnités de sujétion étaient une impasse et très insatisfaisantes. Mais le RIFSEEP et sa montée en puissance annoncée sur trois ans jusqu'en 2025 est parti pour accentuer les disparités entre régions académiques et établissements. Vous rendez-vous compte de ce qui va se passer lorsque des collègues vont muter d'une académie à une autre ou en établissements ? Les chefs de services n'ont pas vu une seconde qu'ils jouent avec les salaires et la considération de leurs services quand ils créent les disparités déjà vérifiables d'une académie à l'autre. On joue avec le feu. Des réunions sont programmées sur le RIFSEEP. Il faut y faire le bilan et avoir les propositions de travail de l'administration sur les bonifications pour changement de grade, les rendez-vous triennaux.

Le décret n° 2023-729 du 7 août 2023 modifiant les conditions de classement des enseignants. Ce décret installe manifestement une rupture d'égalité de traitement. Nous ne remettons pas en cause le décret. Ce que nous contestons c'est le fait de ne pas avoir anticipé dans les lignes directrices de gestion les conséquences de ce décret pour les trois rendez-vous de carrière de la classe normale des personnels techniques et pédagogiques. Le SNPJS-CGT a fait des simulations. Elles sont préoccupantes chez les CEPJ avec plus de la moitié de la classe normale qui va être affectée sérieusement. Mais la classe normale des professeurs de sport va être aussi concernée avec, dès 2024, au moins 4 à 500 collègues affectés aux 6e, 8e et 9e échelons, soit un tiers de la classe normale. Même le corps des CTPS est touché via les collègues non enseignants lauréats du concours interne.



Il nous faut un groupe de travail programmé dans la durée pour mettre à plat les lectures de la DGRH et celles des syndicats. Il faut en déduire des mesures adaptées et anticiper l'évolution des lignes directrices de gestion. Un collectif de PTP est en train de se structurer : la situation est sérieuse. La sociologie des PTP Jeunesse et sports n'est pas celle des enseignants, il faut le comprendre. Depuis longtemps il y a beaucoup de secondes carrières tant en JEP qu'en Sport. Cela n'a pas été vu.

Droit de suites ? Lors de la dernière FS du CSA nous avons décrit la situation du site de Strasbourg de la DRAJES Grand-Est. Pensez-vous que nous ayons eu des suites à nos demandes. Non ! Là encore nous souffrons de l'absence d'instances de dialogue local dédiées et de hiérarchies concernées et déterminées à agir.

Venons-en à la macro ministérielle, à notre gros, très gros ministère, qui marche au pas

Certains syndicats clament que notre ministre, avec ou sans le tourment qu'elle traverse, serait à temps partiel sur les trois versants du ministère. Nous ne nous questionnons même pas sur ce point. Pourquoi ? Parce que le véritable ministre est à l'Élysée, et que Matignon surveille.

Notre problème n'est pas le périmètre du ministère. C'est ce qu'il devient. Parce que les mots ont un sens. Parler de réarmement moral renvoie aux heures les plus noires du siècle dernier.

Le SNU, le projet d'uniforme pour les élèves, l'autorité brandie relèvent de nostalgies purement idéologiques. Ce qui nous inquiète c'est que les tenants de l'ordre nouveau du siècle dernier ne disposaient que de moyens somme toute rudimentaires pour servir leur dessein. Désormais, l'appareil d'Etat s'appuie sur des serviteurs zélés mieux payés que ses fonctionnaires, sur un appareil juridique et sur des outils numériques conçus pour ne plus penser et pour cliquer.

Ce projet idéologique nous prend à contrepied du grand élan philosophique et politique à l'origine du ministère Jeunesse et Sports.



On nous gave de discours et de dispositifs sur la laïcité, sur le séparatisme, la mixité sociale, les violences sexistes... La fonction idéologique du contrat d'engagement républicain et d'autres dispositifs de pseudo vertus républicaines s'insinuent dans les pas de valse du « en même temps ». Nous le disons avec gravité ce ministère est en train de s'abîmer dans des fonctions d'encadrement des jeunes là où il prétend servir l'éducation populaire. Le SNU en est l'illustration. L'art de la dissimulation a toujours fait partie des procédés de l'extrême droite et de l'ordre moral. Parfois, au milieu des éléments de langage et malgré eux, adviennent les lapsus qui disent clairement les intentions.

Mascottes

Dernier point, les services semblent avoir été destinataires de quelques exemplaires de la mascotte des JOP format XXL. Il y a un grand écart entre ces énormes peluches qui tentent d'annoncer des jeux et les situations dramatiques vécues.

